Nations Unies E/CN.5/2006/NGO/2

Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2005
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Quarante-quatrième session
8-17 février 2006
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)

Déclaration présentée par le Mouvement international ATD Quart Monde, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social; Congrégation de Notre-Dame de charité du Bon Pasteur, Congregation of the Mission, la Fédération Elizabeth Seton et International Presentation Association of the Sisters of the Presentation organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social; et la Loretto Community, organisation non gouvernementale inscrite sur la liste du Conseil

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.5/2006/1.

05-64385 (F) 060106 090106

La quarante-quatrième session de la Commission du développement social marque la fin d'une période de 10 ans au cours de laquelle la communauté internationale s'est intéressée à l'élimination de la pauvreté. Cette Commission s'est donné pour thème prioritaire l'examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Par le passé, le Consensus de Monterrey, les objectifs du Millénaire pour le développement, l'examen décennal des résultats du Sommet de Copenhague et le Sommet du Millénaire des Nations Unies ont tous conclu à l'urgence d'éliminer la pauvreté à l'échelle mondiale. Malgré cela, nous n'avons pas encore amorcé le tournant décisif; la pauvreté va croissant, malgré un enrichissement mondial sans précédent.

Bien qu'on compte certaines réussites ponctuelles au chapitre du recul de la pauvreté, on ne constate pas de réduction systémique ou structurelle du phénomène. Au contraire, la prévalence de la pauvreté est à la hausse à l'échelle mondiale et les inégalités économiques se creusent de manière dangereuse et scandaleuse. Selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2005, un cinquième de l'humanité vit à grand peine avec moins d'un dollar par jour, tandis que le cinquième le plus riche s'offre chaque jour sans sourciller une tasse de café à deux dollars[1]. Ce rapport contient en outre la mise en garde suivante : « Nous courons le risque réel de voir les 10 prochaines années, comme tel a été le cas ces 15 dernières, accomplir beaucoup moins de choses pour le développement humain que ne le promet ce nouveau consensus »[2]. Notre communauté de nations et d'organisations non gouvernementales devrait avoir honte des poches de pauvreté grave ou extrême qui existent encore en grand nombre à la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Précisons aussi que la pauvreté dont il est question n'est, pour aucun pays, une réalité abstraite ou simplement statistique. Il s'agit de réalités concrètes et pénibles : la privation de nourriture, le manque d'eau potable et des possibilités très réduites en matière de logement et de protection sanitaire pour des enfants et des familles pour qui l'éducation et un travail convenable ne sont que des rêves inaccessibles. La pauvreté est une condamnation à mort, une trahison de l'engagement à l'égard des droits de l'homme.

Nous rappelons à cette Commission qu'en 1996, l'Assemblée générale a déclaré que l'élimination de la pauvreté était « un impératif éthique, social, politique et économique pour l'humanité »[3]. Nous lui rappelons également cette déclaration faite au sommet de Copenhague : « Nous, chefs d'État et de gouvernement, souscrivons à une conception politique, économique, éthique et spirituelle du développement social, fondée sur la dignité humaine, les droits de l'homme, l'égalité, le respect d'autrui, la paix, la démocratie, la responsabilité mutuelle et la coopération, et le plein respect des diverses valeurs éthiques et religieuses et des milieux culturels des populations. Nous accorderons par conséquent la priorité absolue, dans les politiques et actions menées aux niveaux national, régional et international, à la promotion du progrès social et de la justice, et à l'amélioration de la condition humaine, sur la base de la pleine participation de tous ».

---

[1] *Vue d'ensemble, Rapport mondial sur le développement humain 2005, La coopération internationale à la croisée des chemins : L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*. PNUD, 1 UN Plaza, New York, NY 10017, p. 1.

[2] *Vue d'ensemble, Rapport mondial sur le développement humain 2005, La coopération internationale à la croisée des chemins : L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*. PNUD, 1 UN Plaza, New York, NY 10017, p. 3.

[3] A/RES/51/178, en date du 11 février 1997.

Par la présente déclaration, nous tenons à rappeler cet engagement des gouvernements des États Membres des Nations Unies à favoriser la pleine participation de tous. Comme le Secrétaire général des Nations Unies l'a dit en octobre dernier à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, « on ne peut réduire la pauvreté sans des actions en faveur des plus pauvres parmi les pauvres, notamment des personnes souvent exclues du processus de développement. C'est seulement en établissant des partenariats avec ces personnes et en prenant des mesures pour remédier aux inégalités qu'on pourra éliminer la pauvreté sous tous ses aspects »[4]. De plus, la Commission du développement social a elle-même affirmé, au Sommet de Copenhague, « que donner aux individus, et notamment aux femmes, les moyens de renforcer leurs propres capacités constitue un objectif primordial du développement et son moteur principal. Il faut, pour cela, qu'ils participent pleinement à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des décisions déterminant le fonctionnement et la prospérité de nos sociétés »[5].

Nous présentons cette déclaration à la Commission en sachant qu'il y a des solutions possibles. Il est désormais évident que, pour la première fois de l'histoire de l'humanité, nous disposons à la fois des ressources, des compétences et des moyens techniques qui permettraient d'éliminer la pauvreté. D'après l'expérience des organisations non gouvernementales qui œuvrent, partout dans le monde, dans les secteurs de l'éducation, des services sociaux, du développement, des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes, nous savons que nous ne pourrons accomplir de progrès en ce sens sans la pleine participation et l'émancipation des personnes touchées par la pauvreté. Encouragés par le thème de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté en 2005, « Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement : donner les moyens aux plus pauvres parmi les pauvres », nous pressons les gouvernements d'accorder la priorité, dans toutes leurs stratégies d'élimination de la pauvreté, à diverses méthodes et modalités de participation et d'autonomisation pour ceux qui vivent dans la pauvreté. Et nous soulignons qu'un seul modèle ne saurait convenir à toutes les populations.

À moins que les principaux intéressés – les pauvres eux-mêmes – ne participent à l'élaboration de politiques et aux décisions sur les questions qui les touchent de près, toute initiative de réduction de la pauvreté est vouée à l'échec à répétition. Malheureusement, il y a très peu d'exemples de gouvernements ayant cherché, dans l'élimination de la pauvreté, à autonomiser les collectivités locales et à susciter leur participation. La réduction de la pauvreté ne peut être imposée de l'extérieur; elle doit plutôt mettre à contribution les ressources et les activités des collectivités locales. Par le passé, les personnes défavorisées ont été exclues en raison de facteurs systémiques, à cause de leur pauvreté mais aussi d'autres raisons débordant le cadre économique : sexe, ethnie, âge, croyances religieuses, statut d'immigrant, orientation sexuelle. Une véritable participation des personnes défavorisées exigera une modification des structures et des processus qui leur soit favorable et qui témoigne d'un engagement à l'égard des droits de l'homme liant de manière novatrice les structures économiques et les êtres humains.

---

[4] Communiqué du Secrétaire général, SG/SM/10163 – OBV/515.

[5] Déclaration de Copenhague, *in Rapport du Sommet mondial pour le développement social*, partie B.

Le plus souvent, les stratégies macroéconomiques sont mises en œuvre sans prise en compte des réalités microéconomiques. Dans les domaines du commerce et de la finance internationale, les principaux intéressés, c'est-à-dire les pauvres, n'ont jusqu'ici pas été invités à participer à l'élaboration des stratégies de planification, de prise de décision et de mise en œuvre. Les pauvres n'ont pas participé aux débats budgétaires pour l'adoption de crédits pour l'aménagement hydraulique ou pour l'éducation. Or la participation à l'analyse, à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives crée un lien intrinsèque entre réduction de la pauvreté et autodétermination des collectivités. Les organisations non gouvernementales ont souvent répété et vont continuer d'affirmer que toute mesure de développement doit être centrée sur l'homme. C'est pourquoi la participation sur tous les plans doit être le principe moteur des décisions et des politiques publiques.

Nous présentons à la Commission quelques instantanés d'une participation accrue de la population qui, avons-nous appris, permet d'éliminer la pauvreté et d'autonomiser les collectivités. Les « assemblées de quartier » du sud de l'Inde constituent un exemple original d'un modèle sans exclusion qui peut être adapté à divers contextes : des pratiques telles que les collectivités de base (*comunidades básicas*), en Amérique latine, la surveillance de proximité et les regroupements de quartiers aux Philippines, et les *ayalkkoottam* ou groupes de voisins mis en place dans certaines régions de l'Inde s'en sont d'ailleurs inspirées. À titre d'exemple, une participation viable aux assemblées de quartier exige l'existence de tribunes qui font une large place aux « petits » citoyens, ceux dont la voix se fait rarement entendre. C'est là l'enjeu principal de la participation : elle exige des tribunes de petite taille, accessibles et n'excluant personne. L'expérience démontre en effet que plus ces assemblées prennent de l'ampleur, moins on y entend les « petites » voix. Ainsi, les assemblées de quartier sont structurées de manière à ne pas comporter plus de 30 familles. De cette façon, les citoyens à la base peuvent s'exprimer sur les questions qui les concernent directement, c'est-à-dire la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des initiatives. Dans un seul district, par exemple, on a mis en place plus de 7 000 assemblées de quartier formées de jeunes et reliées entre elles au niveau du village et entre villages, pâtés de maison et districts. Ces fédérations d'assemblées de quartier à plusieurs niveaux sont fondées sur des principes et des structures garantissant :

Un pouvoir immédiat et local;

Une représentation proportionnelle;

Des processus interactifs;

Une représentation souple, pouvant être modifiée en cas d'insatisfaction;

La prise de décisions aussi près que possible de la base; et

Un renforcement de la structure permettant qu'elle serve à des activités collectives telles que la petite épargne.

Dans les assemblées de quartier créées avec l'aide des organisations gouvernementales, ce sont les jeunes qui sont devenus des agents de changement social. Dans un cas, par exemple, ils ont pu recenser le nombre d'abandons scolaires parmi leurs « commettants » et présenter aux autorités des statistiques à ce sujet, en vue de permettre à un plus grand nombre d'enfants de fréquenter l'école. Or nous savons qu'un tel changement a un effet direct d'élimination de la pauvreté. De

même, les membres à ces assemblées ont pu assumer un rôle actif dans la résolution de problèmes collectifs ayant trait aux routes, à l'éclairage de la voie publique, à l'hygiène et au travail des enfants. Dans le cadre d'un régime de petite épargne, les femmes défavorisées membres de ces assemblées ont quant à elles formé un genre de coopérative d'épargne et de crédit. Grâce aux neuf facteurs de prédisposition à la pauvreté recensés par l'UNICEF, la collectivité a pu déterminer les personnes extrêmement pauvres, dont on a fait les bénéficiaires prioritaires de prêts provenant du groupe, des banques ou des pouvoirs publics. Le Gouvernement de l'État du Kerala (Inde) a fourni un appui budgétaire à la mise en place de structures administratives locales (*panchayat*). Les regroupements de quartiers ont pu élaborer des plans communautaires en fonction des besoins de leurs collectivités respectives, et ce sont ces dernières qui ont eu un droit de regard sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives.

Nous constatons également – ce dont la Commission devrait se réjouir – que les organisations non gouvernementales ont inventorié les meilleures pratiques qu'elles utilisent en vue de les mettre à la disposition des gouvernements. C'est avec enthousiasme que le Sous-Comité des pratiques de réduction de la pauvreté, au sein du Comité du développement social, a publié, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, un manuel intitulé *Meilleures pratiques pour l'élimination de la pauvreté*. Ce document est accessible en français, en anglais et en espagnol à l'adresse suivante : <http ://www.franciscansinternational.org/ resources/publications.php>.

Nos organisations non gouvernementales sont disposées à travailler en partenariat avec les pouvoirs publics pour favoriser une participation et une autonomisation accrues des personnes qui, malgré leur pauvreté matérielle, ont beaucoup à offrir au monde dans lequel ils vivent. Nous rappelons aux États que c'est à eux qu'incombe la responsabilité principale dans cette tâche[6]. Sur le terrain, nos organisations collaborent avec beaucoup de créativité avec les collectivités. Comme ces groupes, nous favorisons l'accès aux pouvoirs publics et la collaboration avec ceux qui ont une vision juste des droits de l'homme et de l'autonomisation.

Sur la lancée des priorités morales, sociales, politiques et économiques établies au Sommet de Copenhague, nous réitérons les principes ci-après, qui sont du ressort des pouvoirs publics :

- Assurer la pleine participation de la population, surtout chez les personnes actuellement touchées par la pauvreté, à l'élaboration de toutes les stratégies d'élimination de la pauvreté;
- Mettre en œuvre des stratégies économiques et sociales prévoyant des emplois convenables pour toutes les personnes aptes au travail; et
- Réaménager les structures sociales et économiques de manière à éliminer l'accumulation de la richesse extrême et à accorder la priorité à l'utilisation équitable des ressources qui sont limitées.

---

[6] Déclaration de Copenhague, *in Rapport du Sommet mondial pour le développement social*, partie B, par. 27.

Dans ce but, nous recommandons :

- Que les pouvoirs publics prévoient et maintiennent le financement de projets de développement garantissant la participation locale de tous les membres de la collectivité, notamment : les personnes âgées, les adultes, les jeunes et les enfants; les femmes, au même titre que les hommes; les travailleurs indépendants, les salariés, les chômeurs et les travailleurs des secteurs non structurés; les personnes en bonne santé et les personnes atteintes de handicaps; les citoyens de tous les pays et de toutes les nations, les non-citoyens et les autochtones, de même que les réfugiés et les immigrants;
- Que les pouvoirs publics évaluent, dans les meilleurs délais, les politiques, les critères et les structures prévus pour le développement et pour l'élimination de la pauvreté afin de déterminer si les mesures prises ont porté leurs fruits et de donner de nouvelles orientations plus efficaces afin d'avancer vers l'élimination de la pauvreté;
- Que dans le cadre du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et toutes les autres entités des Nations Unies revoient la liste de leurs membres de manière à permettre une représentation plus équitable de toutes les nations et de tous les secteurs;
- Que toutes les organisations et institutions monétaires internationales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC accordent aux principaux intéressés (c'est-à-dire les personnes vivant dans la pauvreté) une participation directe à leurs conseils d'administration et à leurs comités de planification; et
- Que la Commission du développement social et les autres institutions des Nations Unies diffusent, auprès des personnes qui accumulent des richesses excessives ou dans les milieux où les ressources sont contrôlées par une minorité, sur un ton urgent et énergique, cet appel moral et éthique : il est impératif, du point de vue de la morale et des droits de l'homme, que chaque être humain ait accès à des biens et à des moyens de subsistance de base, même si cela signifie que certains devront se défaire d'une partie de leurs biens afin qu'ils soient redistribués.

Nous convenons que la participation de la population nécessite des rapprochements, de même que des efforts de sensibilisation aux intérêts de tous les intervenants. Elle doit aussi passer par une modification du modèle social et économique dominant. Et surtout, elle exige une volonté politique. Comme il est affirmé dans le document final du Sommet mondial de 2005, « nous demeurons toutefois préoccupés par la lenteur et les disparités observées dans l'élimination de la pauvreté »[7]. Et comme il est dit un peu plus loin : « Nous réaffirmons avec force notre volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, des buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment ceux arrêtés au Sommet du Millénaire, qui sont connus sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels ont imprimé un nouvel élan aux efforts déployés pour éliminer la pauvreté »[8]. Cette réalisation intégrale s'impose dès maintenant. Pour

[7] Document final du Sommet mondial de 2005, (A/60/L.1), 15 septembre 2005, par. 19.
[8] Document final du Sommet mondial de 2005, (A/60/L.1), 15 septembre 2005, par. 17.

que la pauvreté soit véritablement éliminée, il faut que l'autonomisation, la participation et la prise de décisions soient accessibles à tous.

La présente déclaration est approuvée et soutenue par Conseil international des femmes juives, les Sœurs enseignantes de Notre-Dame, Sisters of Mercy of the Americas, les Sœurs de Notre-Dame de Namur, Soroptomist International et VIVAT International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil; et World Christian Life Community, organisation non gouvernementale inscrite sur la liste du Conseil.